



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2025 454

***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**CONSTRUCTION D'UN CONSERVATOIRE DE DANSE ET DE MUSIQUE A BETHUNE -
DEMANDE DE DEPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay doit procéder à la construction du Conservatoire de Danse et de Musique à Béthune (62400),

Considérant qu'il y a lieu conformément au Code de l'urbanisme, de déposer une demande de permis de construire relative à cette opération, concernant le périmètre restreint de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les autorisations prévues notamment par le code de l'urbanisme, le code de l'environnement, le code forestier et le code de la construction et de l'habitation dans le cadre de l'exercice des compétences de la Communauté d'Agglomération.

Le Président,

DECIDE de déposer une demande de permis de construire pour la construction du Conservatoire de Danse et de Musique (périmètre restreint de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay), située à Béthune (62400), rue de Lille, et de signer toutes les pièces afférentes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le ... 9. JUL. 2025

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 9 JUL. 2025

Et de la publication le : - 9 JUL. 2025

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

DACBERT Julien

